



☎ : 02 48 74 07 16

[la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr](mailto:la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr)

## PROCES VERBAL DU 21 février 2025

L'an 2025, le 21 février à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 février 2025 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean, Eddy SANTINI

Absentes : Mmes DREAN Michelle, BURLIN Véronique

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2025

## ORDRE DU JOUR

### I/ MODIFICATION du RIFSSEP

Le Maire rappelle la loi N° 2023-1380 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, cette loi vient réformer le cadre statutaire des agents exerçant cette profession.

Le législateur leur a en outre donné la nouvelle appellation : Secrétaire général de mairie ; ainsi pour assurer cette fonction le maire peut nommer un agent de catégorie B ou C relevant d'un grade d'avancement, ce qui est le cas de notre secrétaire préposée au grade de rédacteur catégorie B.

Cet avancement nous oblige à modifier la mise en place du régime indemnitaire des agents (RIFSSEP) qui ne comporte pas de régime de maintien de primes ni des dispositions statutaires relatives aux agents de catégorie B.

Le Maire propose donc la modification du RIFSSEP qui a été approuvée le 3 février 2025 par le Comité Social Territorial du CDG 18.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le nouveau RIFSSEP.

### II/ DELIBERATION DESAFFECTATION CHEMIN COMMUNAL

A l'occasion du recensement en cours des voies communales, le Maire formule l'opportunité de procéder à la désaffectation de l'extrémité (soit 80m) du chemin du Bournieau, rappelant la proposition d'acquisition de Monsieur Gilles COFFIN représentant les conjoints COFFIN / VAN POUCKE, seuls à utiliser et à entretenir cette section dudit chemin menant à leurs habitation et dépendances.

Le Maire évoque ainsi l'article L143-3 du Code de la voirie routière et en particulier son deuxième alinéa, qui prévoit la dispense systématique d'enquête publique pour le déclassement

d'une voie communale précédé de sa désaffectation à la condition que la desserte ou la circulation ne soient plus effectives.

Considérant que cette section dudit chemin n'est pas entretenue par la commune et ne fait l'objet d'aucune desserte et de circulation ouverte au public,

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- De constater la désaffectation de ladite section du chemin du Bournieau (80 m à son extrémité),
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

### **III/ DELIBERATION DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL**

Le Maire rappelle la délibération constatant la désaffectation de l'extrémité (80m) du chemin du Bournieau et qu'il s'agit désormais de procéder à son déclassement, rappelle également que cette section du chemin n'est plus affectée à l'usage direct du public ou à un service public (pas d'enrobé, pas d'entretien par la commune, non ouvert à la circulation),

Considérant que cette section de bien ainsi désaffectée et déclassée appartiendra ensuite au domaine privé de la commune,

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- De procéder au déclassement de ladite section (80m à son extrémité contenance environ 2 ares) du chemin du Bournieau du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal,
- D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement

### **IV/ SUBVENTION HOPITAL FAUNE SAUVAGE**

L'hôpital faune sauvage sollicite le renouvellement de la subvention communale. Pour rappel cet hôpital accueille reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères (hormis chevreuils, cerfs et sangliers). Il est situé 30 rue du Lieutenant Petit à La Guerche sur l'Aubois.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'attribuer comme l'an dernier, 50 euros.

### **V/ TRAVAUX DIVERS**

**Faits** : l'agent technique communal a fait œuvre de sa qualification première de couvreur, il a remplacé la couverture de la toiture de la salle d'éveil de l'école maternelle, au cours de la troisième semaine de février. Du bon travail.

**En cours** : l'élégage qui devrait se poursuivre sur l'ancienne voie ferrée à l'entrée du stade et sur les bords du canal.

**A venir** : bouchage, voire plus si nécessaire, des trous de voirie en bitume ou grave selon les voies.

**En projet** : réfection du mur du cimetière côté Ouest vers le nouveau local technique.

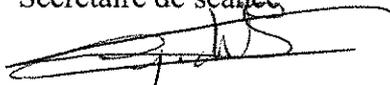
**En attente** suite à réclamations : remise en état de l'impasse de la Vignonnerie dégradée lors de l'installation du relais de téléphone mobile ; intervention de l'entreprise qui a réalisé la pose de bitume dans les rues de Chezél, des Auvergnats, des Usages, la matière doit être analysée pour défectuosité.

## VI/ INFOS DIVERSES

- ◆ épicerie solidaire, Michèle ROUCHWARGER 2<sup>ème</sup> adjointe, déléguée à cette commission fait son rapport de la dernière réunion et indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations communales cette année.
- ◆ agrivoltaïque : le point est fait sur la permanence publique du projet UNITE du 5 février.
- ◆ protocole Participation Citoyenne : entrant dans le cadre de la prévention contre la délinquance, la signature a eu lieu le 11 février entre le directeur de cabinet du préfet M. Franck MOINARDEAU, le colonel ROUSSEAU du groupement de gendarmerie départementale du Cher et le maire devant une petite assemblée qui comprenait outre nos trois adjoints, notre personnel communal, Serge MECHIN conseiller départemental et Olivier HURABIELLE Président de notre communauté de communes.
- ◆ Société de chasse : elle a envoyé un courrier de remerciements pour la subvention accordée.
- ◆ COMICE AGRICOLE 2026 : le maire rappelle qu'une réunion est prévue le jeudi 27 février à 18h30 à la salle des fêtes de La Guerche ; les élus, les associations, les enseignants et toutes les bonnes volontés sont invités.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 28 mars à 19h.

Secrétaire de séance



**Alain COURZADET**  
1er adjoint